

Pour maintenir la cohésion d'équipe et une bonne ambiance de travail, Orange attend de ses collaborateurs le respect des principes suivants, en cohérence avec ses engagements en faveur des Droits Humains et de la Diversité :

1 - L'application d'un principe de « neutralité » en entreprise permet le respect de toutes les diversités, de toutes les convictions et préserve la qualité de la relation de travail. Si des tensions apparaissent entre des salariés lors de l'expression de leurs convictions sur le lieu de travail, Orange interviendra pour rétablir le dialogue et permettre à chaque point de vue de s'exprimer dans la sérénité.

2 - Pour favoriser « le bien travailler ensemble », les sujets potentiellement conflictuels entre collègues doivent donc être évités ou abordés avec précaution : l'expression des convictions personnelles, politiques, religieuses ou sociétales ne doit jamais devenir source de conflits entre salariés.

3 - Les tensions externes à l'entreprise ne doivent pas y être importées, pour ne pas dégrader les relations professionnelles

4 - Conformément à la Loi, la pratique religieuse doit s'adapter aux contraintes opérationnelles et demeurer discrète pour ne pas être assimilée à du prosélytisme* : l'organisation du travail doit primer au service de la satisfaction des clients et de la performance de l'entreprise.

* Prosélytisme : zèle ardent pour recruter des adeptes, pour tenter d'imposer ses idées (Larousse) – il tombe sous le coup de la Loi.

5 - Le respect de chacune et de chacun est fondamental dans les rapports professionnels. En particulier, l'entreprise ne peut tolérer aucune remise en cause du principe d'égalité entre femmes et hommes. En cas d'agissement ou de paroles à caractère raciste, sexiste, homophobe, des sanctions proportionnées seront prises par le management, conformément à la loi ou au règlement intérieur.

6 - Lors des contacts avec les clients, les sujets qui pourraient générer des tensions (politiques, religieux ou sociétaux) sont à proscrire. Il est recommandé de s'en tenir aux sujets opérationnels.

7 - Les clients dans leur diversité doivent être tous traités avec la même attention, la même écoute et le même respect. Les convictions personnelles des salariés n'ont pas à interférer avec la relation clientèle. De la même façon, les salariés ont droit au respect de la part des clients, c'est pourquoi Orange engagera toutes les actions nécessaires lors d'éventuels manquements à celui-ci.